

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 mai 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2019

HABITAT – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES ET PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Christine HYPEAU à Alain BAUDIN, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Rabah LAICHOURE à Marcel MOINARD, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Michel PANIER, Sylvette RIMBAUD

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 27 MAI 2019

HABITAT – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES ET PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la décision de la Commission du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,

Vu les articles L.365-1 et L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation modifiés par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2015 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021,

Considérant la demande de participation financière au FSL du Conseil Départemental des Deux-Sèvres du 4 mars 2019, au titre de l'année 2019,

Le FSL est un dispositif de solidarité créé par la loi Besson du 31 mai 1990, outil du Plan Départemental pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDLHPD) 2016-2021. Cette loi instaure le droit pour toute personne ou famille (locataire, sous-locataire et propriétaire occupant) éprouvant des difficultés en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent non « énergivore », s'y maintenir et de disposer de la fourniture d'électricité, d'eau et de téléphone.

Les quatre « volets » composant le FSL sont gérés par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres. Les autres collectivités locales ou territoriales, ainsi que les partenaires institutionnels (CAF, MSA, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergies, distributeurs d'eau et structures d'assainissement), participent au financement du FSL sur la base d'une contribution volontaire.

Dans le cadre du PLH 2016-2021, et suite à la mutualisation de sa participation au financement du FSL avec celles des différents Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) du territoire, l'Agglomération du Niortais :

- Y contribue par le biais d'une convention annuelle de partenariat et d'objectifs avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres fixant une participation financière forfaitaire annuelle de 0,52 € par habitant, pour les volets « Logement », « énergie » et «

Accusé de réception en préfecture
070-200041317-20190527-C35-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019

- Inscrit annuellement à son budget « Assainissement » 30 000 € pour des aides sur son territoire relatives à cette thématique faisant l'objet d'une convention spécifique.

En 2018, le FSL ayant permis de traiter 1 180 dossiers pour un montant financier total de 284 282 € (dont 150 142 € pour le volet « Logement », 99 482 € pour le volet « Energie », et 34 658 € pour le volet « Eau » comme détaillé dans le tableau récapitulatif par commune joint en annexe), la participation annuelle de l'Agglomération du Niortais au titre de l'année 2019, s'élève à 63 245 € pour ces trois seuls volets (hors assainissement).

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la participation de l'Agglomération du Niortais au financement du FSL pour l'année 2019 à hauteur de 63 245 € pour ces trois seuls volets (hors assainissement),
- Autoriser le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer la convention annuelle de partenariat et d'objectifs avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, au titre de l'année 2019,
- Autoriser le versement de cette participation financière au Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
- Autoriser le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Christian BREMAUD

Membre du Bureau Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C35-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019



Fonds de Solidarité Logement

Chiffres 2018

Communauté d'Agglomération du Niortais

SECTEUR SUD	FSL ACCES			FSL MAINTIEN			FSL ENERGIE			FSL EAU			FSL TELEPHONE			TOTAL FSL			Population municipale	Aide/hab
	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés		
Epannes	957 €	2	1													957 €	2	1	856	1,12 €
Frontenay Rohan-Rohan	2 432 €	4	4	782 €	1	1	1 746 €	10	6	80 €	3	2				5 040 €	18	13	2882	1,75 €
La Rochénard																			581	0,00 €
Le Bourdet																			592	0,00 €
Mauzé-sur-le-Mignon	600 €	3	1			1	2 550 €	10	7	298 €	2	2				3 448 €	16	10	2788	1,24 €
Prin-Deyrançon							400 €	1	1							400 €	1	1	610	0,66 €
Val-du-Mignon	1 097 €	2	2			1	348 €	3	2							1 445 €	6	4	1108	1,30 €
Vallans		2					971 €	3	3							971 €	5	3	795	1,22 €
SOUS TOTAL	5 086 €	13	8	782 €	3	1	6 015 €	27	19	378 €	5	4	0 €	0	0	12 261 €	48	32	10212	7,28 €

SECTEUR MARAIS	FSL ACCES			FSL MAINTIEN			FSL ENERGIE			FSL EAU			FSL TELEPHONE			TOTAL FSL			Population municipale	Aide/hab
	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés		
Amuré							400 €	1	1							400 €	1	1	432	0,93 €
Arçais							581 €	2	2							581 €	2	2	614	0,95 €
Coulon	483 €	3	1			2	2 559 €	11	9	445 €	5	4				3 487 €	21	14	2264	1,54 €
Le Vanneau-Irleau	630 €	1	1				924 €	3	3							1 554 €	4	4	876	1,77 €
Magné		2					1 094 €	5	3	50 €	2	1				1 144 €	9	4	2656	0,43 €
Saint-Georges-de-Rex																			436	0,00 €
Saint-Hilaire-la-Palud		2					250 €	2	1							250 €	4	1	1557	0,16 €
Sansais	372 €	1	1							33 €	1	1				405 €	2	2	741	0,55 €
SOUS TOTAL	1 485 €	9	3	0 €	2	0	5 808 €	24	19	528 €	8	6	0 €	0	0	7 821 €	43	28	9576	0,82 €

SECTEUR NORD	FSL ACCES			FSL MAINTIEN			FSL ENERGIE			FSL EAU			FSL TELEPHONE			TOTAL FSL			Population municipale	Aide/hab
	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés		
Echiré				338 €	1	1	928 €	6	3	220 €	2	2				1 486 €	9	6	3337	0,45 €
Saint-Gelais							650 €	2	2							650 €	2	2	2066	0,31 €
Saint-Maxire							250 €	1	1							250 €	1	1	1289	0,19 €
Saint-Rémy	504 €	1	1				1 125 €	5	3	210 €	3	3				1 839 €	9	7	1086	1,69 €
Sciecq				800 €	1	1		1								800 €	2	1	639	1,25 €
Villiers-en-Plaine	526 €	1	1				353 €	1	1	164 €	1	1				1 043 €	3	3	1770	0,59 €
SOUS TOTAL	1 030 €	2	2	1 138 €	2	2	3 306 €	16	10	594 €	6	6	0 €	0	0	6 068 €	26	20	10187	0,60 €

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C35-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019

SECTEUR METROPOLITAIN	FSL ACCES			FSL MAINTIEN			FSL ENERGIE			FSL EAU			FSL TELEPHONE			TOTAL FSL			Population municipale	Aide/hab
	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés		
Aiffres	2 635 €	2	5		1		1 392 €	10	6	1 215 €	8	6				5 242 €	21	17	5510	0,95 €
Bessines							400 €	2	2							400 €	2	2	1659	0,24 €
Chauray	808 €	3	2	531 €	1	1	3 410 €	15	11	207 €	2	2				4 956 €	21	16	6931	0,72 €
Niort	97 567 €	258	214	32 663 €	89	60	66 873 €	347	252	30 450 €	240	214		2		227 553 €	936	740	59005	3,86 €
Vouillé	986 €	3	2				1 080 €	5	4	68 €	1	1				2 134 €	9	7	3283	0,65 €
SOUS TOTAL	101 996 €	266	223	33 194 €	91	61	73 155 €	379	275	31 940 €	251	223	0 €	2	0	240 285 €	989	782	76388	3,15 €

NOUVELLES COMMUNES 2014	FSL ACCES			FSL MAINTIEN			FSL ENERGIE			FSL EAU			FSL TELEPHONE			TOTAL FSL			Population municipale	Aide/hab
	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés	Montant des aides accordées	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers aidés		
Beauvoir-sur-Niort	1 275 €	3	3				1 488 €	5	5	657 €	8	8				3 420 €	16	16	1763	1,94 €
Brûlain	911 €	1	1	800 €	1	1		4		80 €	1	1				1 791 €	7	3	746	2,40 €
Fors	513 €	2	1		1		3 872 €	12	11	60 €	1	1				4 445 €	16	13	1789	2,48 €
Germond-Rouvre	372 €	1	1													372 €	1	1	1171	0,32 €
Granzay-Gript							380 €	1	1							380 €	1	1	905	0,42 €
Juscorps							686 €	2	2	164 €	1	1				850 €	3	3	366	2,32 €
La Foye-Monjault					1		725 €	2	2							725 €	3	2	836	0,87 €
Marigny							200 €	1	1	78 €	1	1				278 €	2	2	873	0,32 €
Plaine d'Argenson		1					1 325 €	5	4							1 325,00 €	6	4	976	1,36 €
Prahecq	1 560 €	4	3		1		1 522 €	6	5	154 €	4	2				3 236 €	15	10	2157	1,50 €
Saint-Martin-de-Bernegoue							400 €	1	1							400 €	1	1	780	0,51 €
Saint-Romans-des-Champs																			179	0,00 €
Saint-Symphorien							600 €	2	2	25 €	1	1				625 €	3	3	1902	0,33 €
SOUS TOTAL	4 631 €	12	9	800 €	4	1	11 198 €	41	34	1 218 €	17	15	0 €	0	0	17 847 €	74	59	14443	1,24 €

TOTAL CAN	114 228 €	302	245	35 914 €	102	65	99 482 €	487	357	34 658 €	287	254	0 €	2	0	284 282 €	1180	921	120806	2,35 €
------------------	------------------	------------	------------	-----------------	------------	-----------	-----------------	------------	------------	-----------------	------------	------------	------------	----------	----------	------------------	-------------	------------	---------------	---------------

Participation CAN	63 245,00 €
--------------------------	--------------------

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C35-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019